

• **PRÉVENTION**
**Je composte, tu compostes,
nous compostons**



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

La tendance forte à la réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles constatée en 2022 sur notre territoire s'est confirmée en 2023.

Elle s'accompagne par ailleurs d'une amélioration du tri des emballages. Cette excellente dynamique contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés, conformément à la législation, ainsi qu'à la maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets.

Pour ancrer et renforcer ce résultat, le tri des biodéchets est un levier majeur. Le SIMER s'est engagé depuis longtemps en faveur de la gestion de proximité des biodéchets au travers du compostage individuel ou collectif, et renforce actuellement son dispositif de soutien.

Ce Journal du Tri est dédié à cette pratique, autrefois répandue, que l'on redécouvre progressivement, et qui surprend par sa simplicité et son caractère environnemental vertueux.

Bonne lecture!

Patrick ROYER,
Président du SIMER



LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL c'est :



SIMPLE
AUTOMATIQUE
SÉCURISÉ

**N'attendez plus,
adhérez dès maintenant !**

redevance@simer86.fr - 05 49 91 99 60
www.simer86.fr



SIMER
Service public de prévention et de gestion des déchets

LES CHIFFRES 2023

Tendance positive confirmée

Le rapport annuel 2023 est sorti. Il analyse le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. L'essentiel en chiffres.

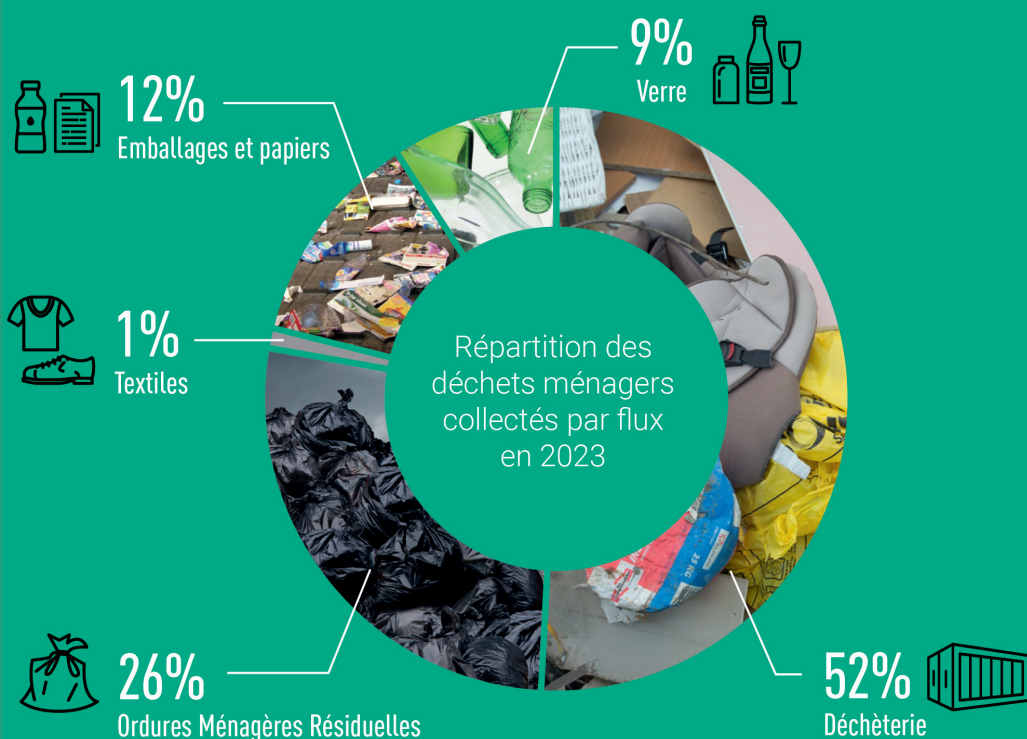


Ce document est consultable sur le site internet www.simer86.fr.

CONFIRMATION DE L'AMÉLIORATION DU TRI DES DÉCHETS

Emballages et papiers + 3 kg/hab./an triés

OMR - 4 kg/hab./an collectés



Répartition des déchets ménagers et assimilés produits en 2023

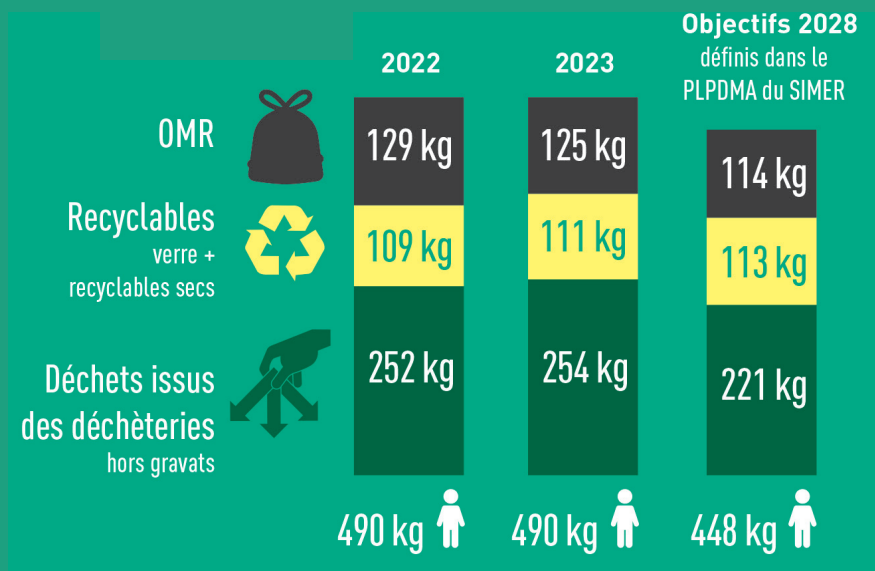
La tendance depuis la mise en place de la redevance incitative et la stratégie de tri à la source des biodéchets est encourageante.

Le geste de tri de tous a permis une diminution des sacs noirs collectés et une augmentation des emballages et des papiers. Des actions sont déployées pour atteindre les objectifs du PLPDMA.

OMR Les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles correspondent aux déchets contenus dans les sacs noirs

PLPDMA Programme **L**ocal de **P**révention des **D**échets **M**énagères et **A**ssimilés (DMA)

DMA Les **D**échets **M**énagères et **A**ssimilés correspondent aux déchets des ménages, des professionnels et des collectivités de différents types : sacs noirs, emballages et papiers, verre, dépôt en déchèterie, bornes textiles.



Un NOUVEL outil innovant : «MISSION 5R-0D»

La prévention des déchets est un enjeu majeur. Réduire les déchets est la responsabilité de chacun et nécessite la mobilisation de tous. C'est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts liés à la production et diminuer les coûts de gestion.

L'équipe prévention des déchets du SIMER intervient via différentes actions (stands, animations dans les écoles, etc.) pour accompagner dans ce sens.

En 2024, elle s'est dotée de nouveaux outils innovants comme l'escape game « Mission 5R-0D » pour toucher tous les publics et donner envie de mieux comprendre comment bien trier et réduire ses déchets.



VENEZ TESTER l'escape game !

Et si l'on pouvait faire disparaître tous les déchets de la Terre ?

Avec la machine 5R-0D, maintenant, c'est possible ! Malheureusement, le laboratoire qui l'a conçue ne souhaite pas que l'on découvre son existence... il a donc programmé son autodestruction. Vous avez 5, 30 ou 45 minutes pour empêcher la destruction de 5R-0D et révéler au monde entier comment faire disparaître tous nos déchets !

Le jeu se déroule autour d'une poubelle et

reprend tous les codes d'un escape game classique : fouille, réflexion, manipulation... Une façon ludique de parler tri, recyclage, compostage qui plaît à tous !



En partenariat avec la :



Le PLPDMA, un plan d'actions pour 2023-2028.

Co-construit avec les usagers et les élus, le PLPDMA (Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est une véritable feuille de route pour 6 ans.

Autour de différents axes forts, le syndicat définit sa stratégie et les actions associées pour la valorisation et la réduction des déchets sur le territoire.

Il accompagne les particuliers, les scolaires, les acteurs locaux et les professionnels.

La commission de suivi a pris connaissance du bilan de la première année et des ajustements prévus.

L'intégralité du document est consultable sur www.simer86.fr

Des idées ? on vous soutient

Le SIMER relance son accompagnement pour les porteurs de projets collectifs visant l'amélioration du tri et la réduction des déchets selon les objectifs définis dans le PLPDMA. Ce soutien concerne les associations, les collectivités et les professionnels produisant des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Vous souhaitez mettre en place un projet pour réduire les déchets ? Le SIMER peut vous soutenir financièrement jusqu'à 500€.

ACTIONS POUR	montant maximum de l'aide
le tri des déchets	30% des dépenses matérielles (TTC) dans la limite de 200€
la réduction des déchets	50% des dépenses matérielles (TTC) dans la limite de 500€

ENVIE VOUS AUSSI DE PROPOSER UN PROJET INNOVANT ?

Retrouvez le règlement de l'appel à projet avec les modalités de participation et le dossier de candidature sur le site web : www.simer86.fr. Il est à déposer **AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2024**. La commission d'attribution se réunira en octobre 2024.

EXEMPLES D'ACTIONS SOUTENUES EN 2023



VIENNE-ET-GARTEMPE JUDO (Lussac-les-Châteaux)

Les parents des jeunes judokas achètent des tenues mais, souvent, portent leurs choix sur celles à bas prix. Ils doivent donc les remplacer chaque année car les enfants grandissent et qu'elles ne sont pas adaptées à une pratique régulière et s'usent très vite. Cela engendre un gros volume de kimonos « jetables ».

L'action : achat d'un stock



de kimonos de qualité, donc plus durable, mis à disposition des adhérents pour éviter des déchets.

L'ATELIER DES POSSIBLES (Pleumartin)

Avec l'ouverture du « Petit Atelier » en 2021, avec des « Répar'acteurs » et des « Dépos'acteurs », l'objectif est d'aider les adhérents à prolonger la durée de vie d'objets en les réparant.

L'action : achat d'outils pour l'atelier.



UNE ASSISTANTE MATERNELLE (Saint-Saviol)

L'accueil de tout-petits induit une augmentation des déchets ménagers avec le « tout jetable » (couches, lingettes, repas). Elle a donc choisi de proposer aux parents de tendre vers le « tout maison ».

L'action : achat de couches lavables et de lingettes.

Aides à l'achat pour passer aux protections lavables

De la naissance à la propreté d'un enfant, c'est plus d'une tonne* de couches jetées. Si l'on ajoute les tampons, les serviettes hygiéniques et les autres textiles sanitaires (lingettes, mouchoirs jetables, etc.), cela représente 13% des ordures ménagères résiduelles, soit plus de 30 kg* par an et par habitant. Face à ce constat, le SIMER souhaite encourager les habitants de son territoire à opter pour des solutions lavables respectueuses de la santé et de l'environnement avec des aides à l'achat. Les modalités sont les suivantes : **50% de la facture (TTC) plafonnée à 50€** pour les protections hygiéniques lavables ou pour les fuites urinaires et **250€** pour les changes lavables (enfants ou adultes).

jusqu'à **250€**
d'aide pour l'achat de
COUCHES LAVABLES

Couches et protections hygiéniques

jusqu'à **50€**
d'aide pour l'achat de
PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES

C'est le moment d'oser le lavable !

Retrouvez l'ensemble des conditions et le formulaire de demande en ligne (à retourner avant le 30 septembre) sur www.simer86.fr.

* Données estimatives nationales

Composter, composter, composter !

Depuis le 1^{er} janvier, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets alimentaires et biodégradables, c'est une des mesures de la loi AGEC de février 2020 (loi dite anti-gaspillage). Une solution : composter ! Dans ce cadre, le SIMER accompagne ses usagers avec la vente de composteurs à tarif réduit, l'installation de composteurs partagés et des conseils pour bien composter.



**EN COMPOSTANT,
VOUS POUVEZ RÉDUIRE DE
30 à 40% LE VOLUME DE
VOTRE SAC NOIR**

Le SIMER est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de gestion de proximité des biodéchets avec le déploiement du compostage individuel et partagé.

Le tri à la source des biodéchets est un enjeu collectif car il contribue à réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies et donc les coûts associés. Des solutions pour le compostage en zone plus dense sont à l'étude.

Des composteurs individuels à tarif réduit

Pour faciliter le compostage, le SIMER propose des composteurs individuels en bois de 600 litres au prix réduit de 20€*. Cet équipement offre la possibilité de valoriser ses déchets organiques.

NOUVEAUTÉ //
+ de proximité et + de flexibilité

Pour faciliter l'accès au compostage pour tous, un nouveau mode de distribution plus flexible et de proximité est en place.

En effet, depuis mi-juin, il est possible, après réservation sur www.simer86.fr, de retirer un composteur **dans les déchèteries** suivantes :

- ▶ La Trimouille
- ▶ Millac
- ▶ Pleumartin
- ▶ Saint-Savin
- ▶ Valence-en-Poitou
- ▶ Verrières.

Ainsi que :

- ▶ Civray (Agence du SIMER)
- ▶ Montmorillon (Siège du SIMER).

VENTE DE COMPOSTEURS

Réservation obligatoire



Conditionné en kit de 101 cm x 101 cm x 18 cm
Dimensions du composteur monté 101 cm x 102 cm x 85 cm

* Tarif valable jusqu'au 31/12/2024. Cette vente est réservée aux habitants du territoire (hors communes de Grand Poitiers), dans la limite d'un composteur par foyer, à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au compostage du SIMER au cours des 10 dernières années.

Des composteurs partagés

Certains habitants ne disposent pas d'un espace pour un composteur individuel, le SIMER offre donc la possibilité de composter grâce aux composteurs partagés. Installés aujourd'hui sur 21 communes, ils sont localisés sur l'appli MonTri.



29 sites de compostage

Angles-sur-l'Anglin 1 site	La Chapelle-Bâton 1 site
Availles-Limouzine 3 sites	Lussac-les-Châteaux 1 site
Brigueil-le-Chantre 1 site	Mauprévoir 1 site
Chenevelles 1 site	Montmorillon 5 sites
Civaux 1 site	Nalliers 1 site
Civray 2 sites	Queaux 1 site
Coussay-les-Bois 1 site	Pleumartin 2 sites
Joussé 1 site	Saint-Germain 1 site
La Bussière 1 site	Sillars 1 site
La Chapelle-Viviers 1 site	Vicq-sur-Gartempe 1 site
	Voulon 1 site

! UN COMPOSTEUR N'EST PAS UNE POUBELLE !

Pour le bon fonctionnement de cet équipement, et le respect de tous, quelques règles s'imposent. Elles évitent bien des désagréments.

SONT INTERDITS

Végétaux (tonte, branche, etc.)	Sacs (congélation, biodégradables, etc.)	Litière animale (minérale et végétale)
en déchèterie	dans votre bac jaune	dans votre sac noir

PAS DE COMPOSTEUR PARTAGÉ PRÈS DE CHEZ VOUS ?
UTILISATEUR D'UN SITE, VOUS AVEZ BESOIN DE COMPOST ?
Vous pouvez contacter le service prévention.



Le composteur, un univers vivant !

Le service prévention du SIMER a enrichi les supports de sensibilisation également pour mieux faire connaître le compostage d'une manière ludique.

Les animateurs du service prévention disposent désormais pour les stands ou les interventions dans différentes structures de nouveaux outils :

- ▶ **Un flip book**, un livre qui utilise des images pour créer l'illusion d'une scène en mouvement
- ▶ **Une vidéo** pour visualiser le processus du compostage en 3 minutes
- ▶ **La malette « Les bestioles du compost »**, une malette pédagogique avec des figurines 3D, un livret, un poster, etc pour faire découvrir les supers pouvoirs des êtres vivants qui peuplent le compost.

Ces supports apportent une approche plus ludique pour mieux connaître et comprendre le fonctionnement du compostage.



Connaissez-vous les bestioles invisibles du composteur qui œuvrent pour la transformation des restes alimentaires en compost ?

C'est grâce à de nombreux micro ou macro-organismes qui forment un écosystème. Le compostage repose sur une alchimie entre un bon équilibre des apports : des épluchures, des restes de table et de la matière sèche (c'est-à-dire du broyat, des feuilles mortes, des essuie-tout, etc) ainsi qu'un brassage régulier. Cela favorise le développement des petites bêtes qui y trouvent un habitat et œuvrent pour décomposer les matières. **Qui sont-elles ?**



LA LIMACE avec sa radula, une langue avec des dents et une vitesse de pointe de 7m/jour.



LE CLOPORTE a le sang bleu et des branchies, il pratique la volvation.



L'ACARIEN et sa paire de chélicères



LE COLLEMBOLE et sa furca, un drôle de ressort



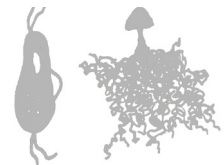
LE MILLE-PATTES ou myriapode



LE LOMBRIC n'est pas un ver de terre commun



LE NÉMATODE, 4 animaux sur 5 sur terre sont des nématodes



LE MYCÉLIUM avec son carpophore et ses hyphes et **LA BACTÉRIE**, mono-cellule qui produit la chaleur

De petits êtres étonnants et indispensables que vous pouvez observer.

Ils sont des indicateurs de l'état de votre compost. Cela vous intrigue ? Vous voulez en savoir plus ?

Retrouvez le service prévention sur des stands ou suivez la page facebook du SIMER pour en apprendre plus.

Le compost, où et comment l'utiliser ?

Le compost est un amendement idéal pour votre sol. Il apporte de la matière organique. Il agit comme un régulateur car il augmente le drainage des sols lourds ou assure une meilleure rétention de l'eau dans des sols légers. Le compost est un allié précieux du jardinier toute l'année ! Où et comment l'utiliser ?



Fabriquer son compost, c'est faire pousser de la terre, c'est faire pousser de la vie.

C'est l'histoire du temps qui passe et qui transforme un monde qui meurt en un autre nouveau, présent, futur et fécond.

[Un compost est prêt à l'utilisation au bout de 6 à 12 mois.]

Comment reconnaître du compost mûr ? 4 critères : une structure granuleuse | une couleur brun foncé | une odeur de sous-bois | un aspect homogène. Non mûr, il est utilisable en paillage.

➔ Flipbook _ 4^{ème} de couverture LES COMPOSTIOLES

⬇ Guide «Comment réussir son compost ?» ADEME 2024

Le compost mature est un amendement idéal pour le jardinage : à chaque plantation, son « mode d'emploi » selon les périodes de l'année !

AU POTAGER

- **Plantes à forts besoins** : 3 à 5 kg/m²/an de compost (artichauts, céleris, poireaux, courges, aubergines, patates, tomates).
- **Plantes aux besoins moyens** : 1 à 3 kg/m²/an (asperges, betteraves, carottes, épinards, laitues, haricots, persil, petits pois).

Comment et à quelle période ?

- **Automne/fin d'hiver** : en surface avec un léger griffage pour incorporer le compost à la terre.
- **Printemps** : dans les rangées avant de pailler, voire même en paillage (voir page 13).
- **Toute l'année** : dans les trous de plantation.

SURTOUT NE PAS UTILISER LE COMPOST TEL QUEL !

Il ne faut ni semer ni planter directement dans le compost : très riche en nutriments, il pourrait « brûler » les végétaux. Préparez un terreau en le mélangeant avec de la terre.

POUR LES HAIES ARBUSTIVES

- **Lors de la plantation** : incorporer 8 à 10 kg/m² de compost sur 15 cm de profondeur.
- **Tous les 2 ans** : répartir 2 à 3 kg/m² entre la végétation en binant légèrement.

POUR LES ARBRES FRUITIERS

- **Lors de la plantation** : mélanger 1 part de compost pour 4 parts de terreau directement dans le trou.
- **Chaque année** : répartir 3 à 5 kg/m² de compost pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes sous l'envergure des feuilles.

POUR LES PLANTES EN JARDINIÈRE OU EN POT

- **Lors de la plantation** : 1/3 compost + 1/3 terre + 1/3 sable.
- **Chaque année** : ajouter 20 % de compost au maximum à la terre.

POUR LES MASSIFS FLORAUX

- **Lors de la plantation** : incorporer 5 à 8 kg/m² de compost après avoir bêché, ou directement dans les trous de plantation une fois mélangé à de la terre.
- **À l'automne** : répartir une couche de compost d'environ 2 cm au pied des plants.
- **Au printemps** (mars-avril pour les vivaces, juin pour les annuelles) : épandre 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface.

POUR LA PELOUSE

- **Lors de la plantation** : répandre 8 à 10 kg/m² de compost avant de semer.
- **Chaque printemps** : disperser 1 à 2 kg/m² de compost finement tamisé.



Compostage, paillage, jardinage au naturel, des ressources sont à consulter sur : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison

Vente de compost en déchèteries

Besoin de compost ? Le SIMER en propose à la vente dans les déchèteries au prix de 9€ ttc les 240 litres et 3€ ttc les 80 litres supplémentaires. Ce compost normé est produit sur la plateforme de compostage de Sillars.



Les bonnes pratiques

Pour le bon déroulement de la collecte, quelques règles sont à rappeler.

Elles seront applicables à partir du 13 janvier 2025 pour les communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon.

LA COLLECTE EN BACS EN PORTE-À-PORTE



Les ordures ménagères : dans le bac en sacs bien fermés.



Le bac noir doit être fermé et de préférence plein pour optimiser les 12 levées à utiliser en fonction de vos besoins du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Les emballages (sauf le verre) et papiers : en **vrac** dans le bac.

LA COLLECTE EN SACS EN PORTE-À-PORTE



Les sacs rouges sont dédiés aux ordures ménagères et les sacs jaunes pour tous les emballages (sauf le verre) et les papiers.

LES POINTS D'APPORT COLLECTIF (PAC)



Présentez quelques secondes votre **PASS** déchets devant le lecteur.



Ouvrez la trappe, mettez vos sacs **BIEN FERMÉS** dans le tambour et refermez la trappe.

LA COLLECTE EN BACS À CLÉ

Cette collecte est mise en place pour les habitations non accessibles par la benne à ordures ménagères et dont le nombre ne justifie pas l'installation d'un PAC. Les bacs restent sur place.

L'étiquette est à laisser pour que le bac ne soit pas collecté.



Bac collecté



Bac non collecté

Clé ou étiquette perdue ?
Contactez-nous :
05 49 91 96 42

**POUR LES COLLECTES
EN PORTE-À-PORTE,
SORTEZ VOS BACS OU VOS SACS
LA VEILLE À PARTIR DE 19H**

STOP AUX INCIVILITÉS

Les sacs noirs déposés au sol sont assimilés à du dépôt sauvage (non conforme au règlement de collecte), seul les sacs rouges sont acceptés.

Le SIMER travaille avec les collectivités pour lutter contre ces incivilités.

Les sacs noirs, c'est **DANS** les PAC et non à côté.

Les emballages et les papiers en vrac **DANS** le PAC.

**Agissons tous ensemble
pour maintenir la propreté
de notre cadre de vie !**



Des aménagements dans les déchèteries

Le SIMER dispose d'un réseau dense de 17 déchèteries sur les 90 communes. Elles assurent un service de proximité pour trier les déchets dits occasionnels qui ne sont pas collectés dans les autres équipements (bacs, PAC, bornes à verre, textile, composteurs). Plusieurs dizaines de types de déchets y sont acceptés et triés pour être valorisés.

DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DE VALORISATION

Plusieurs filières sont déjà en place dans les déchèteries du SIMER comme : les équipements électriques et électroniques (D3E), les piles et accumulateurs, les produits chimiques (DDS), etc.

Les filières **ARTICLES DE BRICOLAGE, DE JARDIN**

ET JOUETS, après une période de test concluante en 2023, sur 5 déchèteries, sont déployées, à présent, **sur la majorité des déchèteries** (excepté celles d'Availles-Limouzine, Chaunay, Lathus-St-Rémy, Lésigny et St-Pierre-de Maille).

Les articles de bricolage et jardin et les jouets de plus de 80 cm, **cassés, NE POUVANT PAS ÊTRE RÉEMPLOYÉS** sont à déposer dans les bennes mutualisées avec le mobilier. Pour les articles plus petits, des caisses sont prévues à côté.

S'ILS SONT ENCORE RÉUTILISABLES, PRIVILÉGIEZ LE DÉPÔT DANS LES ESPACES RÉEMPLOI.



AMÉNAGEMENTS SUR LES DÉCHÈTERIES DE CIVAUX / VALDIVIENNE ET DE LA TRIMOUILLE

Les déchèteries de Civaux / Valdivienne et La Trimouille ont fait l'objet de travaux en début d'année avec l'installation de contrôles d'accès et de réfection de certaines zones, notamment l'aménagement des zones de récupération du compost.



HORAIRE D'HIVER DANS LES DÉCHÈTERIES



Fermeture à 17h à partir du 2 novembre.

Des changements d'horaires, en raison de travaux, de formation des agents, d'aléas météorologiques, sont possibles. Pensez à consulter le site internet, l'appli ou facebook.



Besoin d'un PASS déchets ? | Une question sur votre mode de collecte ? | Où est la déchèterie la plus proche de CHEZ VOUS ? | Besoin d'un composteur ? | Un doute sur le tri ?

SIMER / ÉCO-PÔLE
La Poudrerie 86 320 SILLARS
05 49 91 96 42
ecopole@simer86.fr
Du lundi au vendredi 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h

SIMER / AGENCE LOCALE
1 Rue du chemin vert
86 400 CIVRAY
05 49 97 59 50
redevance.cccp@simer86.fr



www.simer86.fr



FACEBOOK/SIMER



l'application



une newsletter pour suivre l'actualité du syndicat comme les reports de jours de collecte, des changements d'horaires, les aides à l'achat, des conseils.

montri **SIMER**

MONTRI

DISPONIBLE SUR Google Play | Télécharger dans l'App Store

Tous les services déchets de votre collectivité réunis dans une application



Guide du tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Actualités du territoire



Alertes personnalisées



Demandes et signalements

POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

OUTILLAGES DU PEINTRE USAGÉS

Si Joshua fait réparer la veste de son papa, c'est parce qu'on n'en fait plus des comme ça.

Vos vêtements ont de l'avenir.
Réparez-les ou donnez-les.

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront majoritairement recyclés et pourront devenir du fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile...).



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Le bon geste en 3 étapes

1. Je trie mes placards, et je mets ce dont je souhaite me séparer dans un sac fermé.
2. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
3. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L).



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHÈTTERIES SUR : www.ecodds.com



Corepile **RECYCLER SES PILES C'EST FACILE et c'est utile!**

jerecyclemespiles.com



Directeur de la publication : Patrick ROYER, Président du SIMER - Rédaction : SIMER
Conception & réalisation : SIMER (JESSY CHALIFOUR) - Crédits photos : SIMER
Journal imprimé à 5 500 exemplaires par MÉGATOP IMPRIMERIE (86).
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

